

- TERRE D'Émeraude Communauté -
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DÉLIBÉRATION N°008/2024

Envoyé en préfecture le 08/03/2024
Reçu en préfecture le 08/03/2024
Publié le 
ID : 039-200090579-20240306-D_008_2024-DE

SÉANCE DU 06 MARS 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 116
Titulaires présents : 86
Suppléants présents : 5
Pouvoirs : 7

Date de convocation :

29/02/2024

Date d'affichage :

07/03/2024

Votants :	98	Pour :	98	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	---------------	---

L'an deux mille vingt-quatre, le six mars, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle François TRUFFAUT de Moirans en Montagne, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

Délégués titulaires présents :

ANDREY Patrick ; AYMONIER Gaëtan ; BAILLY Jacques ; BAILLY Thierry ; BARIOD Denis ; BAUDIER Stéphanie ; BELPERRON Pierre-Rémy ; BENIER ROLLET Claude ; BENOIT Jérôme ; BLASER Michel ; BOISSON Jean Pierre ; BONDIER Jean-Robert ; BONIN Robert ; BOURGEOIS Rachel ; BOURGEOIS Josette ; BOZON Fabienne ; BRUNET Hervé ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy ; CALLAND Jacques ; CASSABOIS Yannick ; CATILAZ Christophe ; CHATOT Patrick ; CLOSCAVET Marie-Claire ; CORAZZINI Sylvie ; CORSETTI Patrice ; DAVID Lauriane ; DELORME Carole ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DEVAUX Catherine ; DOUVRE Jacques ; DUBOCAGE Françoise ; DUFOUR Christiane ; DUTHION Jean-Paul ; ETCHEGARAY Josiane ; FAGUET Jean-Jacques ; FATON Patrice ; FAVIER Jean-Louis ; GAMBEY Olivier ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; GEAY David ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GRAS Françoise ; GROSDIDIER Jean Charles ; GUERIN Jean Luc ; GUILLOT Evelyne ; HALBOURG Bertrand ; HUGONNET Franck ; HUGUES Guy ; JACQUEMIN Pierre ; JAILLET Bernard ; JOURNEAUX Cyrille ; LACROIX Serge ; LANIS Yves ; LAVRY Dominique ; LONG Grégoire ; LUSSIANA Eddy ; MAILLARD Jean-Claude ; MARQUES Patrick ; MILLET Jacqueline ; MILLET Michel ; MOREL Denis ; MOREL-BAILLY Hélène ; PAIN Michel ; PARIS Robert ; PERRIN Alexandre ; PIETRIGA Guy ; PONSOT Pauline ; POURCELOT Anaïs ; PRELY Fabrice ; PROST Philippe ; RASSAU Jean-Noël ; REBREYEND COLIN Micheline ; RETORD Dominique ; REVOL Hervé ; REYDELLET DELORME Emmanuelle ; ROUX Nathalie ; ROZEK Evelyne ; SCHAEFFER Catherine ; STEYAERT Frank ; THOMAS Rémi ; TISSOT Isabelle ; VACELET Jean-Marie ; VIAL Jacques ; VUITTON Antoine.

Délégués suppléants présents : BESSON Gérard ; FREDY Damien ; GIBOZ Brigitte ; JULLEROT Pascal ; MAURON Francine.

Excusés ayant donné pouvoir : BOISSON Laurence à CHATOT Patrick ; CAPELLI Sophie à LUSSIANA Eddy ; CHAMOUTON Patrick à THOMAS Rémi ; DALLOZ Jean-Charles à PROST Philippe ; SERVIGNAT Odette à JAILLET Bernard ; COLIN Gwenaël à PARIS Robert ; HOTZ Richard à VUITTON Antoine.

Excusés : BAILLY Hervé ; BELLAT Stéphane ; CATTET Jean-Luc ; GROS-FUAND Florence (représentée par FREDY Damien) ; LANCELOT Catherine (représentée par GIBOZ Brigitte) ; LARUADE Laurent (représenté par JULLEROT Pascal) ; RAVIER Pascal (représenté par MAURON Francine) ; VENNARI PARE Sandra (représentée par BESSON Gérard).

Absents : ARTIGUES Damien ; BANDERIER Dominique ; BIN Richard ; BOILLETOT Jean-Marc ; BRIDE Frédéric ; CIOE Bruno ; DE MERONA Bernard ; DUFOUR Anne ; DUMONT GIRARD Philippe ; LAMARD Philippe ; MOREL Alain ; MORISSEAU Gilles ; NEVERS Jean-Claude ; PAGET Jean-Marie ; RUDE Bernard.

Secrétaire de séance : Franck GIROD

Objet : Territoires d'Ingénierie Jura - Création d'un observatoire départemental de l'artificialisation des sols

Rapporteur : Christelle DEPARIS-VINCENT

Le RAPPORTEUR,

EXPOSE

L'Agence Départementale d'Ingénierie « Territoires Ingénierie Jura » dans sa séance du 15 février 2024 a proposé de créer un observatoire départemental de l'artificialisation des sols, qui visera dans sa première phase, à analyser les consommations passées des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (ENAF) sur le pas de temps 2011-2020 comme dicté par la loi Climat et Résilience promulguée en août 2021.

Les travaux de l'observatoire départemental s'adressent aux établissements publics de coopération intercommunale avec une échelle d'observation qui permettra une précision à la parcelle et non plus uniquement à la commune comme le propose le portail national.

Ce travail permettra de produire, à la demande, les rapports locaux de suivi de l'artificialisation qui sont rendus obligatoire depuis 2021 (article 206 de la loi n°2021-1104 du 22 août 2021). Il convient dès lors de se doter d'outils pour la mise à jour des données année après année en vue de respecter les exigences législatives et d'avoir une analyse fine et précise de l'artificialisation jurassienne.

Dans le cadre de cet observatoire, Terre d'Émeraude Communauté pourra avoir recours à différentes prestations :

- Présentation de la loi et de ses effets
- Etude de la consommation ENAF 2011-2020
- Présentation de la méthodologie aux services des EPCI
- Mise à jour annuelle et suivi de l'utilisation par les services
- Création d'un Rapport local de suivi de l'artificialisation

Pour ce faire, Territoires Ingénierie Jura s'appuiera sur l'expertise développée au sein de la communauté de communes Champagnole Nozeroy en capitalisant l'acquisition des données au niveau départemental et la méthodologie et en mutualisant les personnels de la communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura en charge des questions d'urbanisme et du département (Service d'Information géographique) nécessaires à la réalisation des travaux.

Les tarifs appliqués dans le cadre réalisé seront ceux prévus par la délibération du Conseil d'Administration à savoir 300€HT la journée. Des devis seront établis au profit des établissements publics de coopération intercommunale qui pourront solliciter une prestation.

Ce fonctionnement est au moins valable jusqu'en 2030, ensuite la loi prévoit de ne plus parler de consommation d'ENAF mais d'artificialisation. Il faudra alors adapter la méthodologie afin de continuer à observer et à quantifier le plus strictement possible les consommations foncières.

L'Etat prévoit d'ici 2030 de fournir aux collectivités un outil de visualisation de l'Occupation du Sol Grande Echelle (OCS GE) qui devrait offrir une vision plus réaliste (basée sur de l'observation satellite) des changements de destination des sols.

Cet observatoire départemental profitera de ces sources de données pour améliorer le suivi. (Création potentielle d'un Modèle d'Occupation du Sol Jurassien)

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, dans la séance du 27 février 2024 a émis un avis favorable,
Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

DÉCIDE

D'APPROUVER la création d'un observatoire de l'artificialisation des sols à l'échelle Départementale par l'Agence Départementale d'Ingénierie.

D'AUTORISER Monsieur le Président à faire appel à ce service selon les conditions fixées dans la délibération en cas de besoin.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

L'autorité territoriale :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de son dépôt en Préfecture et de sa notification ou publication
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Besançon ou par l'application Internet Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication.

Pour extrait conforme,


Le Président

